

Mars 2010

N° 49

ARiFOR

GIP Action Régionale pour l'Information sur la Formation et l'Orienteation

Contact : Camille VIVES

79 avenue Sainte-Menehould

51037 Châlons en Champagne

Cedex

Tél. : 03 26 21 83 14

Fax : 03 26 21 73 37

Mél : cvives@arifor.fr

www.discriminations-egalite-

champagneardenne.fr

EGALITE 'ACTUS

**Pôle ressources intégration,
lutte contre les discriminations et pour l'égalité**



Actualités

La HALDE remet son 5ème rapport annuel

La lettre du Secrétariat Général à la Ville - n° 195 - 4/03/2010

Les échos - 5/03/2010

Bref social - n°15564 - 9/03/2010

La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) a reçu en 2009 10 546 réclamations, en hausse de 21% par rapport à 2008, selon son rapport annuel. Près de 50% des réclamations portent sur l'emploi. Les deux tiers des discriminations professionnelles portent sur le déroulement de carrière, le reste sur l'embauche. Le premier critère de discrimination reste l'origine (28,5%) suivi du handicap/état de santé (18,5%), des activités syndicales (6%), de l'âge (5,5%), les convictions religieuses n'étant invoquées que dans 3% des cas.

<http://halde.fr/rapport-annuel/2009/>

Etat des lieux de l'égalité hommes/femmes au travail en France

Le Monde– 8/03/2010

Sur le front du chômage, l'Observatoire des inégalités souligne que pour la première fois depuis les années 1970, le taux de chômage des femmes équivaut à celui des hommes. L'écart est tombé à zéro au troisième trimestre 2009. Reste que les conditions d'emploi sont loin d'être identiques. Les femmes sont les premières touchées par la précarité, à commencer par le travail à temps partiel : 4 salariés à temps partiel sur 5 sont des femmes. Tous temps de travail confondus, les femmes touchent 27% de moins que les hommes, selon les données du ministère du travail.

L'égalité entre les femmes et les hommes, mission de la DGCS

L'actualité de la formation– 8/03/2010

Aujourd'hui, c'est au sein de la Direction générale de la cohésion sociale, qu'est intégrée la politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Lancée à l'issue du Conseil de modernisation des politiques publiques de juin 2008 et créée le 26 janvier dernier, la DGCS est dirigée par Fabrice Heyriès. Le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes comprend trois volets : animation et veille, égalité dans la vie personnelle et sociale et égalité dans la vie professionnelle. La DGCS résulte de la fusion entre la Direction générale de l'action sociale (DGAS) et le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE), la Délégation interministérielle à la famille (DIF), la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES).

**Revue de presse financée
par l'ACSE et le conseil régional**

Des outils pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'actualité de la formation - 8/03/2010 et 15/03/2010

Des outils existent pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine professionnel. Ces mesures qui visent à favoriser la diversification des emplois occupés par les femmes et leur promotion ne sont pas toujours très bien connues des entreprises et des femmes qui pourraient en bénéficier.

- ◆ Le contrat pour la mixité des emplois : Conclu entre l'entreprise et l'Etat, le contrat pour la mixité des emplois a pour objectif l'embauche, la mutation ou la promotion d'une salariée sur un métier ou une qualification jusqu'à présent peu féminisé. En 2008, 98 entreprises ont signé un contrat pour la mixité des emplois.
- ◆ Le contrat pour l'égalité professionnelle : Prévues par une convention ou un accord collectif applicable à l'entreprise ou bien encore par un plan pour l'égalité professionnelle, certaines actions destinées à rééquilibrer la place des femmes dans l'entreprise peuvent être mises en œuvre avec le soutien de l'Etat.
- ◆ Le plan pour l'égalité professionnelle : Les entreprises peuvent mettre en place des mesures de rattrapage en faveur des salariées. Ces mesures sont contenues dans un plan, si possible négocié avec les délégués syndicaux de l'entreprise.

UE : adoption définitive de la directive sur le congé parental

L'AEF- n°128499 - 9/03/2010

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 8 mars, une directive portant de trois à quatre mois la durée minimale du congé parental auquel a droit chaque parent qui travaille jusqu'aux huit ans de l'enfant. Un travailleur ne doit pas faire l'objet d'un traitement moins favorable en raison de la demande ou de la prise d'un congé parental. A leur retour d'un congé parental, les travailleurs peuvent demander l'aménagement de leur horaire de travail pendant une période limitée. Les employeurs doivent examiner ces demandes et y répondre en tenant compte de leurs propres besoins et de ceux des travailleurs.

Le ministère du Travail veut soutenir davantage les créatrices d'entreprise

L'AEF– n°128634 - 10/03/2010

L'actualité de la formation - 11/03/2010

« Les femmes représentent près de la moitié de la population active, mais ne représentent que 27% des entrepreneurs », regrette Xavier Darcos à une conférence de presse sur le thème « entreprendre au féminin : les femmes actrices de la reprise économique ». Il souligne que le FGIP (Fond de garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes) a mobilisé 27 millions d'euros de crédits bancaires en 2009, permettant de soutenir plus de 1000 projets de création d'entreprise portés par des femmes. Il va organiser, avec la Caisse des dépôts, un prix national de la créatrice d'entreprise.

Chantal Brunel nommée rapporteure générale de l'Observatoire de la parité

Synthèse de l'actualité - Service des droits des femmes et de l'égalité - 10/03/2010

Par décret du Président de la République en date du 8 mars 2010, publié au Journal officiel du 9 mars, **Chantal Brunel**, députée, est nommée aux fonctions de rapporteure générale à l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, en remplacement de Marie-Jo Zimmermann.

Egalité femmes-hommes : la Commission européenne s'engage

La lettre du secrétariat général de la ville - n°196 - 18/03/2010

A l'occasion de la Journée internationale de la femme, la Commission européenne a lancé la Charte des femmes, qui vise à intégrer le principe d'égalité hommes-femmes dans l'ensemble de ses politiques au cours des cinq prochaines années. Cette déclaration politique met en évidence cinq domaines d'action essentiels : l'égalité sur le marché du travail et une indépendance économique égale pour les femmes et les hommes ; le principe «à travail égal, salaire égal», en coopérant avec les États membres pour réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes ; l'égalité dans le processus de prise de décision par des actions d'encouragement de l'UE ; l'élimination de la violence fondée sur le sexe au moyen d'un cadre d'action détaillé ; l'égalité entre les sexes au-delà de l'UE.

Jeanette Bougrab nommée par Sarkozy présidente de la Halde

La Gazette des communes - 23/03/2010

Jeanette Bougrab occupe déjà, depuis le 21 janvier, la présidence de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (ACSE). Militante de l'UMP, elle a été candidate du parti de Nicolas Sarkozy aux législatives de 2007. Professeur de droit, elle a été nommée maître des requêtes au Conseil d'Etat en 2007. Elle a également été membre du Haut conseil à l'Intégration, membre du conseil d'administration de l'Institut du monde arabe et membre de l'observatoire de la diversité du Conseil de l'audiovisuel.

Publications

« Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes »

L'actualité de la formation - 8/03/2010

Promouvoir l'égalité professionnelle femmes/hommes relève d'une stratégie de développement bénéfique tant pour les salariés que pour les employeurs. Largement relayées par les médias et soutenues par l'Etat et l'Europe, les actions en faveur de l'égalité professionnelle sont un gage de dynamisme social et de modernité. L'objectif de ce livre consiste à accompagner les organismes privés et publics dans la mise en place d'un accès aisé et pragmatique à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

« Chiffres-clés de l'égalité femme-homme en 2009 »

Synthèse de l'actualité - Service des droits des femmes et de l'égalité - 10/03/2010

Depuis dix ans, le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) est à l'initiative d'un document rassemblant les Chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes. Leur collecte, commencée en 2000, s'enrichit d'année en année, grâce à l'INSEE et aux autres institutions qui fournissent des statistiques sexuées. Ils apportent un éclairage précis et détaillé sur la situation des femmes dans la société.

« Petit traité contre le sexisme ordinaire »

Ce que l'auteur, Brigitte Grésy, nomme « sexisme ordinaire » ne relève ni de la discrimination ni de l'inégalité avérée pour lesquelles il existe des lois. Il s'agit de tous ces petits signes de la vie de tous les jours, ces minuscules blessures, mots et signes de condescendance, de rejet, de paternalisme qui infantilisent souvent les femmes sans qu'elles sachent comment y faire face. L'auteur propose une sorte de boîte à outils personnelle pour mener des opérations de résistance au quotidien.

REGION

Exaequo obtient l'agrément du Rectorat de l'Académie de Reims

Communiqué de presse exaequo du 18/03/2010

Après neuf années de lutte, cinq dépôts de demande d'agrément et une médiation de la Halde (haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) l'association LGBT exaequo de Reims vient d'obtenir l'agrément du rectorat de l'Académie de Reims qui lui permettra d'intervenir dans les établissements scolaires publics de la Région Champagne-Ardenne. Quelques mois après l'obtention de ce même agrément par Couleurs gaies à Metz, il s'agit d'une avancée importante en région pour la lutte contre l'homophobie en milieu scolaire et le soutien de jeunes garçons et filles en questionnement sur leur orientation sexuelle.

Lancement d'un quiz crée par le Comité économique rémois de prévention des discriminations dans la gestion des ressources humaines

En direction des recruteurs et managers, ce quiz leur permet de s'auto-évaluer et de s'informer en matière de lutte contre les discriminations. Il comprend des points juridiques, des pistes de "bonnes pratiques" et des liens vers d'autres outils (module e-learning de la halde, contrat pour la mixité des emplois, association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés, code du travail, guide de réalisation d'un rapport de situation comparée...) avec à la fin la possibilité de télécharger le PDF qui reprend tous les items.

Retrouver ce quiz sur <http://competences.reims.fr/>

Concours départemental : « l'égalité femmes/hommes en logo » (2ème session)

La lettre d'information des Droits des Femmes et de l'Égalité dans l'Aube – n°6– janvier/mars 2010

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et la Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDCSPP) de l'**Aube** organisent la 2ème édition du concours départemental « l'Égalité femmes/hommes en logo ». Ce concours porte sur les violences faites aux femmes. Le concours est ouvert, depuis le 8 mars 2010 et se terminera le 2 juillet 2010, aux mineurs et adultes. Le règlement est téléchargeable sur la page Droits des Femmes du site de la Préfecture de l'Aube, dans la rubrique Actualités.